



Pessac le 26 septembre 2008

ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERÊTS  
DES QUARTIERS ET COMITES DE  
BIENFAISANCE ET FÊTES  
**Groupement déclaré sous le n°3240**  
**Agréé protection de l'environnement**

Siège social : Salle Le Milton  
24 rue Marcade 33600 PESSAC  
✉ 17 avenue André Danglede  
☎ 05 56 45 55 51

[www.federation-quartiers-pessac.com](http://www.federation-quartiers-pessac.com)  
Courriel : [federation@federation-quartiers-pessac.com](mailto:federation@federation-quartiers-pessac.com)

**Monsieur le Maire de Pessac**  
Mairie de Pessac  
Place de la Vème République  
33604 PESSAC CEDEX

~~~~

Objet : *Dispositif Equipement Internet des maisons de quartier et du Moulin de Noës*  
Notre Réf. : FscqP-2008-022

~~~~

**Monsieur le Maire,**

Je vous confirme l'intérêt des syndicats et comités de quartiers comme de leur Fédération pour l'équipement des maisons de quartier et de leurs établissements avec Internet.

Cet équipement doit notamment permettre :

- Améliorer sensiblement la **communication** de ces associations avec les **pouvoirs publics locaux** dans les sens montant et descendant ;
- Améliorer sensiblement la **communication** de ces associations avec les **habitants** dans les sens montant et descendant ;
- Améliorer ainsi le rôle de **médiation** habitants/pouvoirs publics de ces associations dans la formation de **l'intérêt général** ;
- Renforcer la démocratie participative supposant une **information éclairée et ouverte** ;
- Doter la **personnalité morale** de l'association résidente de **moyens propres et indépendants** des moyens individuels de ses membres ;
- Réduire les **coûts et les délais** des courriers « papier » et les **impacts environnementaux** correspondants ;
- **Former** les personnes aux nouvelles techniques de communication à travers cet outil et ainsi favoriser le **dialogue** en général et en particulier **intergénérationnel** ;
- Concrétiser la **proximité des services publics** avec les habitants et en particulier les plus fragiles, par des contacts décentralisés ;
- Moderniser les permanences des élus en lien avec les services ;
- Offrir le cas échéant, sous conditions de sécurité, un **accès externe WIFI**.

En définitive cet équipement donne une meilleure visibilité, lisibilité et modernité des maisons de quartier dans leur rôle de PROXIMITE avec les habitants.

Ce dispositif sous forme de « box » avec abonnement incluant le téléphone IP représente un coût réduit pour la collectivité d'ailleurs largement compensé par ses avantages directs (courriers...) et indirects (limitation des déplacements individuels...).

Je vous propose d'étendre l'expérimentation menée sur la maison de quartier de Magonty au Moulin de Noës avant généralisation de cet équipement Internet aux autres maisons de quartiers.

Je vous prie d'agréer, *Monsieur le Maire*, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

**D. LESTYNEK**